

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune
de
LIVET ET GAVET

SEANCE DU 21 JUIN 2022

Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice.....15
Nombre de présents.....11
Nombre de votants..... 12

Le Maire de LIVET ET GAVET certifie que la
convocation du Conseil Municipal et le compte
rendu de la présente délibération ont été affichés à
la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la loi
du 5 avril 1884.

Le Maire

Date de convocation du conseil municipal :
14 juin 2022

**L'an deux mil vingt-deux le vingt et un juin à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est
réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil
municipal de Rioupéroux, en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Gilbert DUPONT, Maire,**

Présents :

Messieurs, DUPONT Gilbert, BLETON Alain, BLANQUAERT
Jean-Luc, KUNG Jean Marc, LIBERA Robin, VANHAY Xavier
Mesdames, KEBAILI Caroline, CLARET Paulette, ZANELLA
Muriel, GANDOLFE Christine, MILLAN Mélanie,

Absents : Laetitia KLINGLER, DECONINCK, Aurélie LAMOTTE
Frank, BENDI Eddine

Pouvoirs : LAMOTTE Frank à MILLAN Mélanie

Secrétaire : MILLAN Mélanie

**PERISCOLAIRE : FIXATION DU PRIX ANNEE SCOLAIRE 2022/2023.
Délibération 2022-03-08**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du périscolaire. Il ajoute que pour le bon fonctionnement
de ce service, il y a lieu de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2022 / 2023 et informe que le
périscolaire du matin ne sera pas maintenu avec qu'un enfant d'inscrit.

RAPPEL pour l'année scolaire 2021 / 2022 d'appliquer les tarifs suivants :

1^{er} tarif : 0 < quotient familial < 8 400 = 3.50 €

2^{ème} tarif : 8 401 < quotient familial < 14 400 = 4.00 €

3^{ème} tarif : 14 401 < quotient familial < → = 4.50 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents présentés, à l'unanimité,

DECIDE pour l'année scolaire 2022 / 2023 d'appliquer les tarifs suivants au forfait :

- 1 heure = 3.50 €
- 1 heure 30 mn = 4.50 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
G. DUPONT

